



Direction générale ressources  
Direction ressources humaines  
Service carrière et paie  
Unité CAP-CCP / Retraite

Reçu en Préfecture

Le 31 OCT. 2023

## arrêté

Le Président du conseil départemental  
de Loire-Atlantique

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

VU le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

VU le comité technique du 27 avril 2020 ayant pour objet les lignes directrices de gestion des avancements de grade et promotions, et définition des ratios,

Considérant le comité technique du 4 octobre 2022 ajustant le dispositif des promotions internes,

SUR proposition de M. le Directeur général des services ;

### ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Les fonctionnaires suivantes sont inscrites sur la liste d'aptitude à l'accès, par voie de promotion interne, au cadre d'emplois des techniciens territoriaux au titre de l'année 2023

#### **- CATEGORIE B**

Madame Cécile QUELEN  
Madame Sylvie TANGUY  
Madame Geneviève THEBAUD

**ARTICLE 2** : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Vu pour le caractère exécutoire

Le 31 OCT. 2023

La Chef du service carrière et paie  
Rébecca GRELLIER

Nantes, le 26 OCT. 2023

P/Le Président du conseil départemental

La Directrice générale ressources

Clémence DURU